



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles
Nouvelle-Aquitaine**

Tulle, le 20/06/2025

Affaire suivie par :

Jean-Christophe Portais

Ingénieur, adjoint à la cheffe de service

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Corrèze

Tél : 05 55 20 78 94

Mél : jean-christophe.portais@culture.gouv.fr

Objet : TREIGNAC, révision allégée n°3 du PLU

Monsieur le Maire,

Je vous remercie pour votre invitation, et je ne serai pas en mesure d'être présente le 26 mai ;

Je vous prie cependant de noter que je suis favorable au projet de révision allégée n° 3 du PLU telle que présentée.

Concernant le projet de lodges au hameau de Coudert, dont j'ai connaissance, la modification du PLU ne concerne que la faisabilité du projet. L'aspect architectural sera déterminé au moment du dépôt de permis de construire, ou en amont. Les éléments figurés intégrés dans la notice de la révision ne sont donc donnés qu'à titre d'illustration, pour la bonne compréhension des enjeux.

De ce point de vue d'ailleurs, le contexte paysager du projet est particulièrement bien documenté dans le document établi par le bureau d'étude.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

*L'architecte des bâtiments de France
Cheffe de l'Unité départementale de
l'architecture et du patrimoine de la Corrèze*

Camille de Mouzon

Destinataire :

Monsieur le Maire de Treignac

Copie :

Cabinet DEJANTE

DDT, service planification